

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D’HUEZ

DU MERCREDI 20 AVRIL 2016

PROCES-VERBAL DE LA REUNION



Le 20 avril 2016 à 18 heures 00, le Conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal (mairie annexe), sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves NOYREY, Maire**.

ASSISTENT A CETTE SEANCE :

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Yves NOYREY (excepté aux points 06, 10, 13, 16), Daniel FRANCE, Nadine HUSTACHE, Yves CHIAUDANO, Denis DELAGE, Nicole BARRAL-COSTE, Gilles GLENAT, Valéry BERNODAT-DUMONTIER, Romuald ROCHE, Sylvie AMARD, Gaëlle ARNOL, Gilles RAMILLON, Hervé MOSCA, Yves BRETON

ABSENT : Monsieur Jean-Yves NOYREY (aux points 06, 10, 13, 16)

ETAIT REPRESENTE : Monsieur Charles FARAUDO

SECRETAIRE : Madame Gaëlle ARNOL

En ouverture de séance, Monsieur le Maire donne lecture de l’état civil :

MARIAGE :

- Isabelle GENEVRAY et Jean-Paul MIRANDA le 26 mars 2016

DECES :

- René VIEUX-PERNON décédé le 10 mars 2016

2016/04/01 - APPROBATION - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MARS 2016

Le procès verbal de la séance du 16 mars 2016 est approuvé à l’unanimité.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NON VOTANT(S) : 0

2016/04/02 - AFFAIRES GENERALES - LOCATION DE STUDIOS POUR ALPE D'HUZES

Madame Gaëlle ARNOL, Conseillère municipale, indique que l'organisation d'Alpe d'Huzes a pour habitude de louer des studios auprès de la SEM Outaris pour loger des bénévoles.

La Commune prenant en charge à compter du 1^{er} mai 2016 la gestion de ces logements, il convient de valider le tarif acté en 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- DECIDE que, pour 2016, le tarif de location des studios situés dans la Centaurée et la Dauphinelle au bénéfice de l'organisation Alpe d'Huzes est le suivant :

- 130 € le petit studio (moins de 25 m²),
- 170 € le grand studio (plus de 25 m²).

- PRECISE que ce tarif ne sera applicable qu'au profit d'Alpe d'Huzes, et pour la période du 28 mai au 04 juin 2016,

- INDIQUE que la recette correspondante sera encaissée à la section de fonctionnement du budget communal 2016.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NON VOTANT(S) : 0

2016/04/03 - AFFAIRES GENERALES - LOGEMENTS SAISONNIERS - TARIFS

Madame Gaëlle ARNOL, Conseillère municipale, rappelle les conventions de réservation signées le 30 juin 2010 entre la Commune et la SEM Outaris (à laquelle a été substituée SEMCODA) pour la location de 54 logements saisonniers.

La Commune prenant en charge, à compter du 1^{er} mai 2016, la gestion à l'année de ces logements, il est proposé d'établir des tarifs de sous-location, identiques pour les loyers, à ceux réglés à SEMCODA et pour les charges, majorés des frais de gestion communaux (administration, états des lieux, assurances, etc).

- Tarif mensuel au m² :

- loyer : 13,84 €
- charges : 7,00 € + 2 € de frais de gestion communaux

- Tarif à la nuitée (charges incluses)

- petit studio (- 25 m²) : 30,00 €
- grand studio (+ 25 m²) : 50,00 €

- Dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer, hors charges, soit 13,84 €/m² : le dépôt de garantie, qui sera encaissé, sera remboursé au travailleur saisonnier dans le délai de 2 mois suivant la remise des clés, déduction faite des éventuelles retenues pour dégradations ou arriérés de loyers ou de charges.

- Consigne forfaitaire pour perte de clé : 55,00 €

- Consigne forfaitaire pour ménage de départ non fait : 100,00 € petit studio
200,00 € grand studio

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ADOPTE les tarifs précités,
- AUTORISE la facturation au prorata du temps de présence mensuel,
- PRECISE que ces tarifs seront indexés sur ceux facturés par SEMCODA,
- AUTORISE Monsieur le Maire à établir et signer les contrats de sous-location correspondants,
- INDIQUE que la recette correspondante sera inscrite annuellement à la section de fonctionnement du budget communal.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NON VOTANT(S) : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Monsieur Yves CHIAUDANO demande à qui s'adresser pour la réservation de ces logements, Monsieur le Maire lui répond que c'est le service des Affaires Générales qui en assurera la gestion.

2016/04/04 - AFFAIRES GENERALES - TARIF REPAS ANCIENS AU GROUPE SCOLAIRE

Madame Sylvie AMARD, Conseillère municipale, rappelle le souhait de la Commune de répondre à la demande des Anciens de pouvoir bénéficier de repas chauds, préparés par le service de restauration collective.

Le CCAS, après avoir étudié cette demande, a décidé que ses adhérents âgés de plus de 72 ans, pourraient, s'ils le désirent, déjeuner à la cantine du groupe scolaire Les Cimes à partir du 25 avril 2016. Cette mesure permet en outre de créer ou conserver un lien social entre les adhérents et avec les enfants.

Il convient de prévoir un tarif pour ce service (qui comprendra également un potage pour le soir).

CONSIDERANT le coût de revient du service,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ADOPTE le tarif de 11 € par repas consommé au groupe scolaire « les Cimes », incluant un potage pour le soir,
- PRECISE que les repas devront être réservés une semaine à l'avance,
- DECIDE que tout déjeuner non réservé dans les délais sera facturé au tarif unitaire de 18 €,
- DIT que toute annulation intervenant au moins 48 heures à l'avance ne sera pas facturée,
- INDIQUE que la recette correspondante sera prévue annuellement au budget communal.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
 NON VOTANT(S) : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Monsieur Gilles RAMILLON s'étonne que les adhérents déjeûnent avec les enfants. Monsieur le Maire lui répond que ce service est encore expérimental et que pour l'instant ils viennent un peu en décalé par rapport aux horaires de cantine scolaire.

2016/04/05 - FINANCES - COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal le Compte de gestion de l'exercice 2015 du budget principal de la commune établi par Monsieur le Receveur Municipal, qui présente les résultats suivants :

Résultat du compte de gestion 2015 :

Total du budget	Mandats émis	Titres émis	Résultats
Section fonctionnement	20 083 842.67 €	22 365 058.52 €	2 281 215.85 €
Section investissement	5 771 690.46 €	5 530 993.22 €	- 240 697.24 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0 €	180 156.65 €	180 156.65 €
Résultat reporté en investissement (001)	116 493.47 €	0 €	- 116 493.47 €

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat
Section fonctionnement	20 083 842.67 €	22 545 215.17 €	2 461 372.50 €
Section investissement	5 888 183.93 €	5 530 993.22 €	- 357 190.71 €
Total	25 972 026.60 €	28 076 208.39 €	2 104 181.79 €

Après avoir procédé à l'examen du Compte de gestion 2015,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- APPROUVE le Compte de gestion 2015 établi par Monsieur le Receveur Municipal.

POUR : 15
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0
 NON VOTANT(S) : 0

2016/04/06 - FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION

Monsieur Jean-Yves NOYREY, Maire, directement concerné en sa qualité d'ordonnateur, quitte la salle des délibérés et ne participe pas au vote de la question.

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal le Compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal de la commune établi par Monsieur le Maire, qui présente les résultats suivants :

Résultat du Compte administratif 2015 :

Total du budget	Mandats émis	Titres émis	Résultats
Section fonctionnement	20 083 842.67 €	22 365 058.52 €	2 281 215.85 €
Section investissement	5 771 690.46 €	5 530 993.22 €	- 240 697.24 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0 €	180 156.65 €	180 156.65 €
Résultat reporté en investissement (001)	116 493.47 €	0 €	-116 493.47 €

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat
Section fonctionnement	20 083 842.67 €	22 545 215.17 €	2 461 372.50 €
Section investissement	5 888 183.93 €	5 530 993.22 €	- 357 190.71 €
Total	25 972 026.60 €	28 076 208.39 €	2 104 181.79 €

Après avoir procédé à l'examen du Compte administratif 2015,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- APPROUVE le Compte administratif 2015 conforme au Compte de gestion 2015 de Monsieur le Receveur Municipal du budget principal de la commune.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NON VOTANT(S) : 0

2016/04/07 - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le Compte administratif 2015 du budget principal, il convient d'affecter les résultats de la gestion 2015.

Après avoir adopté le Compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformes au Compte de gestion se présentent comme suit:

- en section de fonctionnement un excédent de 2 461 372.50 €
 - en section d'investissement un déficit de 357 190.71 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- CONSTATE l'excédent de fonctionnement de 2 461 372.50 €

- CONSTATE le déficit d'investissement de 357 190.71 €

- DECIDE l'affectation suivante des résultats de fonctionnement :

En recettes d'investissement, en excédent de fonctionnement capitalisé de la section d'investissement, article 1068 soit 357 190.71 €

En recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »
soit 2 104 181.79 €

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NON VOTANT(S) : 0

2016/04/08 - FINANCES - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 - COMMUNE

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle le budget supplémentaire 2016, déposé sur la table des délibérés qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 14 819 636.00 €, répartis comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	1 907 918.00 €	1 907 918.00 €
Section d'investissement	<u>12 911 718.00 €</u>	<u>12 911 718.00 €</u>
TOTAL	14 819 636.00 €	14 819 636.00 €

Après avoir procédé dans le détail à l'examen du budget supplémentaire de la commune, exercice 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ADOPTE le budget supplémentaire 2016 de la commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 907 918.00 € et en section d'investissement à 12 911 718.00 €.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NON VOTANT(S) : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Madame Valéry BERNODAT-DUMONTIER relevant une réserve de 11 millions d'euros demande si cette somme a été affectée.

Madame Nadine HUSTACHE répond qu'il s'agit d'une réserve, donc non affectée.

Madame Valéry BERNODAT-DUMONTIER regrette que le projet de la route su Signal n'ait pas fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des conseillers municipaux.

2016/04/09 - FINANCES - COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET ANNEXE PATRIMOINE A VOCATION TOURISTIQUE ET EVENEMENTIELLE - APPROBATION

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal le Compte de gestion de l'exercice 2015 du budget annexe « patrimoine municipal à vocation touristique et événementielle » de la commune établi par Monsieur le Receveur Municipal, qui présente les résultats suivants :

Résultat du Compte de gestion 2015 :

Total du budget	Mandats émis	Titres émis	Résultats
<i>Section fonctionnement</i>	3 057 958.66 €	1 373 020.16 €	-1 684 938.50 €
<i>Section investissement</i>	799 720.74 €	542 830.50 €	-256 890.24 €
<i>Résultat reporté en fonctionnement (002)</i>	0 €	13 506.98 €	13 506.98 €
<i>Résultat reporté en investissement (001)</i>	0 €	126 636.36 €	126 636.36 €

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat
<i>Section fonctionnement</i>	3 057 958.66 €	1 386 527.14 €	-1 671 431.52 €
<i>Section investissement</i>	799 720.74 €	669 466.86 €	-130 253.88 €
Total	3 857 679.40 €	2 055 994.00 €	-1 801 685.40 €

Après avoir procédé à l'examen du Compte de gestion 2015,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- APPROUVE le Compte de gestion 2015 du budget annexe « patrimoine municipal à vocation touristique et événementielle » de la commune établi par Monsieur le Receveur Municipal.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NON VOTANT(S) : 0

**2016/04/10 - FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ANNEXE PATRIMOINE A
VOCATION TOURISTIQUE ET EVENEMENTIELLE - APPROBATION**

Monsieur Jean-Yves NOYREY, Maire, directement concerné en sa qualité d'ordonnateur, quitte la salle des délibérés et ne participe pas au vote de la question.

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal le Compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe « patrimoine municipal à vocation touristique et événementielle » de la commune établi par Monsieur le Maire, qui présente les résultats suivants :

Résultat du Compte administratif 2015 :

Total du budget	Mandats émis	Titres émis	Résultats
Section fonctionnement	3 057 958.66 €	1 373 020.16 €	-1 684 938.50 €
Section investissement	799 720.74 €	542 830.50 €	-256 890.24 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0 €	13 506.98 €	13 506.98 €
Résultat reporté en investissement (001)	0 €	126 636.36 €	126 636.36 €

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat
Section fonctionnement	3 057 958.66 €	1 386 527.14 €	-1 671 431.52 €

Section investissement	799 720.74 €	669 466.86 €	-130 253.88 €
Total	3 857 679.40 €	2 055 994.00 €	-1 801 685.40 €

Après avoir procédé à l'examen du Compte administratif 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- APPROUVE le Compte administratif 2015 conforme au Compte de gestion 2015 de Monsieur le Receveur Municipal du budget annexe « patrimoine municipal à vocation touristique et événementielle » de la commune.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NON VOTANT(S) : 0

2016/04/11 - FINANCES - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 DU BUDGET ANNEXE

PATRIMOINE A VOCATION TOURISTIQUE ET EVENEMENTIELLE

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle le budget supplémentaire du budget annexe « patrimoine municipal à vocation touristique et événementielle » 2016, déposé sur la table des délibérés qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 2 001 965.48 €, répartis comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	1 856 210.00 €	1 856 210.00 €
Section d'investissement	<u>145 755.48 €</u>	<u>145 755.48 €</u>
TOTAL	2 001 965.48 €	2 001 965.48 €

Après avoir procédé à l'examen du budget supplémentaire du budget « patrimoine municipal à vocation touristique et événementielle » de la commune, exercice 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ADOPTE le budget supplémentaire du budget annexe « patrimoine municipal à vocation touristique et événementielle » 2016 de la commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 856 210.00 € et en section d'investissement à 145 755.48 €.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NON VOTANT(S) : 0

2016/04/12 - FINANCES - COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT -**APPROBATION**

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle le Compte de gestion de l'exercice 2015 du budget eau et assainissement établi par Monsieur le Receveur Municipal, qui présente les résultats suivants :

Total du budget	Mandats émis	Titres émis	Résultats
Section fonctionnement	202 968.36 €	67 700.00 €	-135 268.36 €
Section investissement	0 €	121 149.08 €	121 149.08 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0 €	0 €	0 €
Résultat reporté en investissement (001)	77 781.10 €	0 €	-77 781.10 €

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat
Section fonctionnement	202 968.36 €	67 700.00 €	-135 268.36 €
Section investissement	77 781.10 €	121 149.08 €	43 367.98 €
Total	280 749.46 €	188 849.08 €	-91 900.38 €

Après avoir procédé à l'examen du Compte de gestion 2015,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- APPROUVE le Compte de gestion 2015 du budget eau et assainissement établi par Monsieur le Receveur Municipal.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NON VOTANT(S) : 0

2016/04/13 - FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT -**APPROBATION**

Monsieur Jean-Yves NOYREY, Maire, directement concerné en sa qualité d'ordonnateur, quitte la salle des délibérés et ne participe pas au vote de la question.

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle le Compte administratif de l'exercice 2015 du budget eau et assainissement établi par Monsieur le Maire, qui présente les résultats suivants :

Total du budget	Mandats émis	Titres émis	Résultats
Section fonctionnement	202 968.36 €	67 700.00 €	-135 268.36 €
Section investissement	0 €	121 149.08 €	121 149.08 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0 €	0 €	0 €
Résultat reporté en investissement (001)	77 781.10 €	0 €	-77 781.10 €

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat
Section fonctionnement	202 968.36 €	67 700.00 €	-135 268.36 €

Section investissement	77 781.10 €	121 149.08 €	43 367.98 €
Total	280 749.46 €	188 849.08 €	- 91 900.38 €

Après avoir procédé à l'examen du Compte administratif 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- APPROUVE le Compte administratif 2015 conforme au Compte de gestion 2015 de Monsieur le Receveur Municipal du budget eau et assainissement.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NON VOTANT(S) : 0

2016/04/14 - FINANCES - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - APPROBATION

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle le budget supplémentaire 2016 du budget annexe « budget eau et assainissement », déposé sur la table des délibérés qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 198 635.98 €, répartis comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	155 268.00 €	155 268.00 €
Section d'investissement	<u>43 367.98 €</u>	<u>43 367.98 €</u>
TOTAL	198 635.98 €	198 635.98 €

Après avoir procédé dans le détail à l'examen du budget supplémentaire de la commune, exercice 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ADOPTE le budget supplémentaire 2016 eau et assainissement de la commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à **155 268.00 €** et en section d'investissement à **43 367.98 €**.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NON VOTANT(S) : 0

2016/04/15 - FINANCES - COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET PIC BLANC - APPROBATION

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle le Compte de gestion de l'exercice 2015 du budget annexe « Pic Blanc » établi par Monsieur le Receveur Municipal, qui présente les résultats suivants :

Total du budget	Mandats émis	Titres émis	Résultats
Section fonctionnement	10 276 682.19 €	10 444 276.43 €	167 594.24 €
Section investissement	9 885 021.14 €	11 791 681.60 €	1 906 660.46 €

Résultat reporté en fonctionnement (002)	0 €	86 161.81 €	86 161.81 €
Résultat reporté en investissement (001)	291 681.60 €	0 €	-291 681.60 €

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat
Section fonctionnement	10 276 682.19 €	10 530 438.24 €	253 756.05 €
Section investissement	10 176 702.74 €	11 791 681.60 €	1 614 978.86 €
Total	20 453 384.93 €	22 322 119.84 €	1 868 734.91 €

Après avoir procédé à l'examen du Compte de gestion 2015 du budget annexe « Pic Blanc »,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- APPROUVE le Compte de gestion 2015 du budget annexe « Pic Blanc » établi par Monsieur le Receveur Municipal.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NON VOTANT(S) : 0

2016/04/16 - FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET PIC BLANC - APPROBATION

Monsieur Jean-Yves NOYREY, Maire, directement concerné en sa qualité d'ordonnateur, quitte la salle des délibérés et ne participe pas au vote de la question.

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle le Compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe « Pic Blanc » établi par Monsieur le Maire, qui présente les résultats suivants :

Total du budget	Mandats émis	Titres émis	Résultats
Section fonctionnement	10 276 682.19 €	10 444 276.43 €	167 594.24 €
Section investissement	9 885 021.14 €	11 791 681.60 €	1 906 660.46 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0 €	86 161.81 €	86 161.81 €
Résultat reporté en investissement (001)	291 681.60 €	0 €	-291 681.60 €

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat
Section fonctionnement	10 276 682.19 €	10 530 438.24 €	253 756.05 €
Section investissement	10 176 702.74 €	11 791 681.60 €	1 614 978.86 €
Total	20 453 384.93 €	22 322 119.84 €	1 868 734.91 €

Après avoir procédé à l'examen du Compte administratif 2015 du budget annexe « Pic Blanc »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- APPROUVE le Compte administratif 2015 conforme au Compte de gestion 2015 de Monsieur le Receveur Municipal du budget annexe « Pic Blanc ».

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NON VOTANT(S) : 0

2016/04/17 - FINANCES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR COURSE LE DERBY DU LOUP

Monsieur Yves BRETON, Conseiller municipal, rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association des Pisteurs Secouristes demande une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la course le Derby du Loup.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- DECIDE le versement d'une subvention de 500 € à l'association des pisteurs secouristes représenté par monsieur Laurent ORCEL,

- PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur le budget communal 2016.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NON VOTANT(S) : 0

2016/04/18 - FINANCES - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ALPETRIATHLON.COM

Monsieur Yves CHIAUDANO, Adjoint au Maire, expose à l'assemblée délibérante les faits suivants :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
VU la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et notamment son article 10,
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 et notamment son article 1,

CONSIDERANT que les dispositions légales obligent à conclure une convention entre les collectivités et les Associations qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer pour 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 la convention de partenariat dont le projet est annexé avec l'Association ALPETRIATHLON.COM, qui bénéficie d'une subvention annuelle de plus de 23 000 euros pour chaque édition.

- AUTORISE Monsieur le Maire à apporter des modifications mineures à ces conventions,

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NON VOTANT(S) : 0

Monsieur Hervé MOSCA demande si les conditions sont identiques à la convention précédente. Monsieur Yves CHIAUDANO répond que oui seule la durée a été prolongée.

**2016/04/19 - RESSOURCES HUMAINES - EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET D'UN
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS - RECRUTEMENT D'UN AGENT NON-TITULAIRE**

Madame Gaëlle ARNOL, Conseillère municipale, expose que le centre Multi-Accueil « Les Intrépides » est la structure petite enfance municipale indispensable à la fois à la population permanente de la commune et à la population touristique de la station. Elle a, par ailleurs, largement contribué à la labellisation « Famille Plus » de la station.

Afin de conserver toutes les autorisations d'ouverture de cette structure, la réglementation prévoit un nombre incompressible d'agents diplômés dans le domaine médical et médico-social.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le besoin de recruter un Educateur de Jeunes Enfants qui aura notamment pour mission de concevoir et mettre en œuvre les projets pédagogiques et coordonne les projets d'activités qui en découlent ainsi que d'accompagner les parents dans l'éducation de leur enfant.

La vacance de cet emploi inscrit au tableau des effectifs de la commune a donc fait l'objet d'une publication auprès du Centre de Gestion de l'Isère le 17 juillet 2015 mais n'a pas pu aboutir au recrutement d'un fonctionnaire.

C'est pourquoi, conformément à l'article 3-2 de la loi n° 84- 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé de procéder au recrutement d'un agent non titulaire dont l'expérience professionnelle correspond au profil recherché, sur le grade d'Educateur de Jeunes Enfants, 2ème échelon, à temps complet à compter du 16 mai 2016, et ce, pour une durée de un an.

Cet agent sera rémunéré par référence à l'indice brut 357 – indice majoré 332. Il bénéficiera du régime indemnitaire associé à ce grade.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent non titulaire pour pourvoir ce poste,
- AUTORISE la signature du contrat de travail qui en découle.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NON VOTANT(S) : 0

2016/04/20 - ENFANCE/JEUNESSE - ACCUEIL DE LOISIRS - NOUVELLES TARIFICATIONS

Madame Sylvie AMARD, Conseillère municipale, rappelle la délibération du 21 octobre 2015 ayant acté différents tarifs pour l'accueil des enfants de 6 à 12 ans au centre de loisirs.

Suite à la nouvelle politique mise en œuvre en début d'année, la Caisse d'Allocations Familiales, actuelle partenaire de cet accueil de loisirs sans hébergement a fait connaître la nécessité de modifier les tarifs pratiqués pour pouvoir continuer à bénéficier de son soutien financier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- CONFIRME le maintien pendant la saison estivale de l'accueil de loisirs sans hébergement et son organisation 1 semaine sur 2 pendant les vacances scolaires, en fonction des pré-inscriptions enregistrées,

- FIXE comme suit les tarifs d'inscription hebdomadaires à ce centre :

Quotient familial	Inférieur à 650 €	De 651€ à 1000€	De 1001€ à 1400€	De 1401€ à 1700€	Supérieur à 1701€
TARIFS					
Hebdomadaire	60€	75€	90€	105€	120€
Dégressif, à partir de la 4 ^o semaine par année civile	50€	65€	80€	95€	110€

- DECIDE en fonction des places disponibles un accueil journalier au tarif forfaitaire de 30 €, étant précisé que l'accueil hebdomadaire aura priorité sur l'accueil journalier,

- PRECISE que les recettes correspondantes seront prévues au budget communal, section fonctionnement.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NON VOTANT(S) : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Monsieur Hervé MOSCA demande si un calcul du coût de revient à la journée ou à la semaine a été fait. Il lui sera transmis.

2016/04/21 - SERVICES TECHNIQUES - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL

DEPARTEMENTAL DE L'ISERE AU TITRE DE DOTATIONS TERRITORIALES POUR LES

INVESTISSEMENTS COMMUNAUX - OPERATIONS DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REFECTION

DU PATRIMOINE COMMUNAL

Monsieur Daniel FRANCE, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que la Commune a décidé d'engager des travaux dans la station de l'Alpe d'Huez afin de lui redonner toute son attractivité, ainsi qu'améliorer le confort de nos concitoyens et de la population touristique.

En cette année 2016, ces actions devraient se poursuivre par la réalisation des opérations suivantes :

- Mise en sécurité d'équipements techniques par report d'alarme et mise en conformité d'installations électriques dans différents bâtiments communaux :

Estimation Services Techniques : 48 333,33 € H.T.,

- Réalisation de travaux de zinguerie pour mise en sécurité d'édifices en toiture de différents bâtiments communaux :

Estimation Services Techniques : 27 083,33 € H.T.,

- Amélioration des performances énergétiques des installations sportives et bâtiments communaux, traitement d'air des ateliers municipaux en vue de répondre aux exigences en matière de sécurité au travail du personnel :

Estimation Services Techniques : 54 833,33 € H.T.,

- Sécurisation et protection parafoudre de différents bâtiments communaux et superstructures / Altiport Henri GIRAUD :

Estimation Services Techniques : 11 833,33 € H.T.,

- Sécurisation et optimisation du fonctionnement d'équipements de transport de personnes / Ascenseurs & Escalators, abaissement des consommations énergétiques :

Estimation Services Techniques : 12 333,33 € H.T.,

- Extension des surfaces de stockage du magasin central au centre technique municipal et amélioration des conditions d'accès aux serres municipales :

Estimation Services Techniques : 72 916,67 € H.T.,

- Sécurisation du clocher et valorisation de l'Eglise communale, lieu de culte à Huez Village :

Estimation Services Techniques : 18 750,00 € H.T.,

- Acquisition de véhicules et matériels roulants pour le parc automobiles communal, équipements horticoles :

Estimation Services Techniques : 68 333,33 € H.T.,

Monsieur Daniel FRANCE, Adjoint au Maire, propose de demander une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- APPROUVE l'exposé précité,

- DEMANDE les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Départemental de l'Isère dans le cadre des opérations de travaux décrites ci-dessus,

- AUTORISE le Maire à signer tous documents pour l'aboutissement de ces dossiers.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NON VOTANT(S) : 0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à la journée de nettoyage du 19 avril.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Messieurs Christian PICHOU et Florent MALTERRE viendront faire un exposé sur la Communauté de Communes de l'Oisans le 09 juin 2016. Une invitation sera prochainement adressée à l'ensemble des conseillers municipaux.

Monsieur Hervé MOSCA s'étonne que la 2^{ème} fleur apparaisse déjà sur les panneaux alors que la remise officielle n'a pas eu lieu. Il lui est répondu que la notification officielle en a été faite à la Commune.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée.

Fait à Huez, le 25 avril 2016

Le secrétaire de séance,

Gaëlle ARNOL



Le Maire

Jean-Yves NOYREY